

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AOUT 2026

Le trois août deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu extraordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Philippe PIOCELLE, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT).

PRÉSENTS : Jean-Philippe PIOCELLE. Florence ESCOTTE. Christophe DUMOTIER. Sylvie COURTAUT. Olivier MAGAIN. Séverine CARON. Lydie TRIBHOU. Alain VASSEUR. Pascal MORTELECQ. Clément PICHOT. Annabelle DELETTRES. Olivier PAN. Olivier DECROUY.

ABSENT EXCUSE : Charline RAYNAUD. Mathilde MORELLET à Olivier PAN.

PROCURATION : Charline
RAYNAUD à Jean-Philippe PIOCELLE
Mathilde MORELLET à Olivier PAN.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu du 29 juin 2026**
- 3. Incendies – Fonds de soutien direct aux communes sinistrés**

La séance est ouverte à 17 heures.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance madame Lydie BRACONNIER.

2. Approbation du compte rendu de réunion du 19 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la réunion du 29 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Incendies – Fonds de soutien direct aux communes sinistrés

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Laboissière en Thelle tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 2 500 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Madame le maire ou Monsieur le maire / Madame la présidente ou Monsieur le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

Le Maire,

Jean-Philippe PIOCELLE

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

PIOCELLE Jean-Philippe	
ESCOTTE Florence	
DUMOTIER Christophe	
COURTAUT Sylvie	
MAGAIN Olivier	
CARON Séverine	
VASSEUR Alain	
MORTELECQ Pascal	
TRIBHOU Lydie	
PICHOT Clément	
RAYNAUD Charline	
PAN Olivier	
DELETTRES Annabelle	
DECROUY Alain	
MORELLET Mathilde	